

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 1^{er} octobre 2024

<u>Présents :</u>	M. Michel CADOT, M. Jean-Marie CHAMPEAU, Mme Valérie CHESNOY, Mme Brigitte COZZO, Mme Yannick DUBLINEAU, Mme Cindy GUILBERT, Mme Sophie HOTOMME, Mme Odile MOULIN, Mme Isabelle RÉMY et M. Joël SIOU.
<u>Pouvoirs :</u>	M. Georges ARHURO à Mme Odile MOULIN ; M. Cyrille CHEVRILLON à M. Michel CADOT ; M. Bertrand HAMEL à M. Joël SIOU ; M. Frédéric JORAND à Mme Brigitte COZZO.
<u>Absents excusés :</u>	Mme Annick BOUFFINIER ; M. Guillaume GRAFFIN ; M. Yann LE NAOUR ; M. Michaël MOULIN.
<u>Absents :</u>	
<u>Membres :</u>	En exercice : 18 Présents : 10 .Votants : 14
<u>Date convocation :</u>	27 septembre 2024
<u>Secrétaire de séance :</u>	M. Jean-Marie CHAMPEAU

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 18 JUIN 2024.....	2
2. CIMETIÈRE – RÈGLEMENT ET TARIFS	2
3. NOËL DES ENFANTS	2
4. CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES – ADMISSION EN NON-VALEURS.....	2
5. TAXE AMÉNAGEMENT – Mise à jour délibération.....	3
6. RAPPORT LOCAL DE SUIVI DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS	3
7. SUBVENTIONS DIVERSES	4
8. INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES.....	4

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 18 JUIN 2024

Le compte rendu du Conseil municipal du 18 juin 2024, dont une copie a été adressée à chaque membre du Conseil, est soumis à approbation.

Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. CIMETIÈRE – RÈGLEMENT ET TARIFS

M. le Maire propose d'ajouter les concessions cinéraires de type caverne (mini caveau pouvant accueillir les urnes cinéraires) dans le cimetière de Goussainville, les cavernes existant dans le cimetière de Champagne.

Le règlement est modifié comme suit :

- Article 24 : Ajout de « Concession d'une caverne, d'une durée de 15 et 30 ans, renouvelable ».
- Article 62 : Ajout de matériaux possibles pour la dalle recouvrant la caverne : « Les cavernes doivent être recouvertes d'une dalle en matériaux naturels de qualité tels que pierre dure, marbre, granit ou éventuellement béton moulé, à la charge des familles. »

Après examen des tarifs en cours, auxquels il faut ajouter les frais de « travaux » (caveau ou caverne, monument, etc.), il est proposé de ne pas les modifier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le règlement des cimetières de Goussainville, annexé à la délibération ;

NE MODIFIE PAS les tarifs en cours :

Première acquisition :

- concession caveau 30 ans	380 €
- concession caveau 50 ans	590 €
- columbarium 15 ans	390 €
- columbarium 30 ans	620 €
- caverne 15 ans	300 €
- caverne 30 ans	480 €

Renouvellement :

- concession caveau 15 ans	200 €
- concession caveau 30 ans	300 €
- concession caveau 50 ans	450 €
- columbarium 15 ans	200 €
- columbarium 30 ans	300 €
- caverne 15 ans	200 €
- caverne 30 ans	300 €

3. NOËL DES ENFANTS

Chaque année, une somme est prévue au budget primitif pour le Noël des enfants de la commune : 20€ par enfant.

Face au succès de l'année dernière, la commune propose à nouveau cette année les ateliers scientifiques. Les Savants Fous, localisés à Dreux, viendront animer un atelier d'environ 1h30 dans chaque classe. L'atelier sera choisi parmi un large panel de thèmes comme la chimie, la faune et la flore, la physique, le corps humain, la lumière, l'eau, l'espace, le moyen-âge, notre planète, etc. Les enfants pourront ainsi participer activement à l'atelier adapté à leur âge.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

OFFRE aux enfants de moins de 3 ans non scolarisés, un jouet d'une valeur de 20€, distribué lors de la journée « Arbre de Noël », organisée par la Municipalité ;

ALLOUE une somme de 20 € par élève scolarisé à Goussainville ;

DONNE toute latitude au Maire et à Mme MOULIN pour organiser les ateliers scientifiques avant les vacances de Noël. Le solde du montant alloué sera utilisé pour l'achat de matériel et/ou de jouets.

4. CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES – ADMISSION EN NON-VALEURS

Le Service de Gestion Comptable (SGC) de Dreux Agglomération n'a pas pu procéder au recouvrement :

- Budget principal de Goussainville :

Montant de 1 928,14€ (loyers suite dossiersurendettement et décision effacement de la dette).

- Budget Assainissement :

Montant de 183,17 € (redevances assainissement suite dossier surendettement et décision effacement de la dette)

Montant de 391,85 € (redevances assainissement suite insolvabilité ou dette trop faible)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

ADMET en non-valeurs les pièces irrécouvrables présentées par le SGC pour les montants :

Budget	Compte	Montant
Budget principal	6541 – Créances admises en non-valeurs	1 928,74 €
Budget Assainissement	6541 – Créances admises en non-valeurs	575,02 €

5. TAXE AMÉNAGEMENT – Mise à jour délibération

Suite au transfert de la taxe d'urbanisme à la DGFIP en 2022, la dernière délibération 07_27062023, relative au taux de la taxe d'aménagement, fait référence à des dispositions du code de l'urbanisme qui ne sont plus en vigueur.

Une nouvelle délibération doit être prise en modifiant uniquement les références.

Vu l'article L. 331-1 du code de l'urbanisme,

Vu les articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts,

Vu l'ordonnance n°2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive,

Vu le décret n°2023-165 du 7 mars 2023 procédant au transfert des dispositions réglementaires relatives à la taxe d'aménagement et à la taxe d'archéologie préventive dans les annexes 2 et 3 au code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

CONSERVE le taux de la taxe d'aménagement à 5 % sur l'ensemble du territoire de la commune de Goussainville à partir du 1^{er} janvier 2024.

CONSERVE l'exonération totale pour les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.

6. RAPPORT LOCAL DE SUIVI DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Sur la décennie 2011-2021, 24 000 ha d'espaces NAF (Naturels, Agricoles et Forestiers) ont été consommés chaque année en moyenne en France. Les conséquences sont écologiques mais aussi socio-économiques.

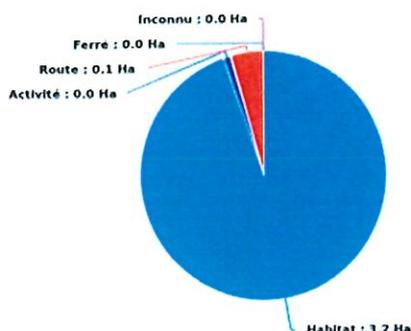
La France s'est donc fixée l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces NAF sur 2021-2031 par rapport à la décennie précédente.

Cette trajectoire est mesurée, pour 2021-2031, en consommation d'espaces NAF, définie comme la « création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné ».

Les communes dotées d'un document d'urbanisme établissent, au minimum tous les 3 ans, un rapport sur le rythme de l'artificialisation des sols et le respect des objectifs de sobriété foncière déclinés au niveau local.

L'enjeu est de mesurer et de communiquer régulièrement au sujet du rythme de l'artificialisation des sols, afin d'anticiper et de suivre la trajectoire et sa réduction. **Ce rapport doit être présenté à l'organe délibérant, faire l'objet d'un débat et d'une délibération du Conseil municipal.**

- **La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers à Goussainville (rapport réalisé par « Mon Diagnostic Artificialisation », service de l'État)**



La consommation d'espaces NAF entre 1^{er} janvier 2011 et le 1^{er} janvier 2023 représente pour le territoire de Goussainville **une surface de 3,43 hectares (≈ 30 ares /ans)**.

Les destinations de la consommation d'espaces NAF sont majoritairement **l'habitat avec 3,2 hectares consommés entre 2011 et 2023** (0.1 hectares pour la voirie sur la même période).

Comparaison de Goussainville avec les territoires similaires :

	Consommation annuelle absolue (en ha)	Consommation annuelle relative à la surface (°/° pour mille)
Goussainville	3.4	2.6
Boutigny-Prouais	2.8	0.8
Broué	5.8	4.8
Havelu	0.0	0.0
Houdan	12.8	12.3
Marchezais	2.4	10.6
Maulette	12.6	15.9
Saint-Lubin-de-la-Haye	5.5	3.9

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte le rapport de suivi de l'artificialisation des sols annexé à la présente délibération ;

DIT que la délibération et le rapport feront l'objet d'une publication sur le site de la commune et l'application Intramuros ;

TRANSMET cette délibération et ses annexes, dans un délai de 15 jours au Préfet de Région, au Préfet de Département, au Président de région et au Président de la CC Pays houdanais.

7. SUBVENTIONS DIVERSES

- Séjour à la montagne des élèves de 6^{ème} du collège de Houdan

Cette année, 195 élèves participeront à ce séjour dont 13 de la commune de Goussainville. Le coût par enfant est de 450 € pour une semaine. Les aides financières des communes permettent à tous les enfants de bénéficier de ce séjour.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

ACCORDE une subvention au collège de Houdan, calculée sur la base de 30€ par collégien habitant Goussainville et participant au séjour de ski à Autrans.

8. INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

- M. et Mme CHEVRELLON ont proposé une visite guidée passionnante du château d'Orval lors de la journée du patrimoine. Un grand merci à eux ! Pour l'édition 2025, à l'occasion des 10 ans de la fusion, une visite de Champagne (église et commanderie) devrait être organisée.
- De nombreuses manifestations se sont déroulées à Goussainville et ont rencontré de francs succès malgré la météo pas toujours clémente : le concours de pétanque, la fête de la musique, le 14 juillet, les olympiades de l'été, la foire à tout, etc.

- La construction du bâtiment technique est terminée. Un parking est mis à disposition pour le personnel communal et les enseignants, libérant ainsi des places dans la rue et sur le parking de l'église.
- L'enfouissement des réseaux à Champagne pour la rue des Tilleuls et une partie de la rue du Levant est achevé.
- Un trottoir d'accès au cimetière a été réalisé, permettant l'entrée des piétons en cas de mauvais temps.
- Les aires de jeux du bourg et de Champagne ont été aménagés avec des bancs et des tables de pique-nique.
- Le terrain de foot à l'entrée du bourg est disponible, un second but sera prochainement installé.



Bâtiment technique



Rue des Tilleuls, Champagne



Trottoir – cimetière Goussainville



Square de Goussainville



Aire de jeux, Champagne



Mini terrain de foot

- Concernant les travaux de rénovation énergétique de l'école et de la cantine, l'appel d'offres est en cours et se termine le 17 octobre. Le démarrage des travaux est prévu après les vacances de la Toussaint. La salle des fêtes sera transformée en cantine pendant toute la durée des travaux, et sera donc inaccessible à la location jusqu'à l'été 2025. Merci de votre compréhension !
- La réfection du trottoir rue de Paris s'effectuera pendant les vacances de la Toussaint. Le stationnement à proximité sera interdit pendant ces deux semaines.
- Les travaux d'enfouissement des réseaux à la Forêt (rue du Moulin) ont débuté la semaine dernière.

L'ordre du jour étant clos, le tour de table terminé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire

Michel CADOT

